

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 24 octobre 2019

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle Robert Schwint - CAGB - La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25043 BESANCON CEDEX, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 1.2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 5.1, 7.1, 8.1

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 20h50

Etaient présents :

M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT (à partir du 3.3), M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. François LOPEZ, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Anthony POULIN (à partir du 4.1), Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Daniel HUOT, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON, Mme Catherine THIEBAUT

Etaient absents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, Mme Karima ROCHDI, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Serge RUTKOWSKI, M. Marcel FELT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE

Procurations de vote :

Mandants : Y. DELARUE, M. ZEHAF

Mandataires : J. KRIEGER, N. BODIN

Délibération n°2019/004953

Rapport n°1.1.1 - Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (Octobre 2019)

Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (Octobre 2019)

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

Il est proposé d'apporter une garantie d'emprunt à deux demandes nouvellement déposées en matière d'habitat pour un montant de 1 304 638,00 €. Pour ces demandes, il est vérifié que les ratios prudentiels et le règlement d'attribution des garanties d'emprunt sont respectés.

Il est proposé ci-dessous une synthèse des demandes formulées et présentées en détail dans le point suivant (voir délibérations de garanties en annexe).

I. Opérations financées par les prêts à garantir (Habitat)

Dossier 284

Demandeur : NEOLIA

Contrat de prêt : n° 95370

Montant à garantir : 438 563,50 € (soit 50 % du prêt total de 877 127,00 €).

Affectation de l'emprunt : Réhabilitation de 41 logements 7 à 13 rue Dalloz à Besançon

Niveau de performance énergétique : BBC Rénovation (75 kWhep/m2/an)

Dossier 285

Demandeur : NEOLIA

Contrat de prêt : n° 95371

Montant à garantir : 866 074,50 € (soit 50 % du prêt total de 1 732 149,00 €).

Affectation de l'emprunt : Réhabilitation de 90 logements 2 à 18 Allée des Pervenches à Besançon

Niveau de performance énergétique : HPE Rénovation (123 kWhep/m2/an)

Il a été vérifié sur la base des documents figurant dans les dossiers de demandes que les différentes clauses respectent le règlement des garanties d'emprunt de Grand Besançon Métropole. Les ratios prudentiels sont rappelés dans le tableau joint ci-après.

Conformément à son règlement, Grand Besançon Métropole renoncera au bénéfice de discussion pour ces opérations.

La situation financière des demandeurs a été mesurée par Grand Besançon Métropole. Elle a été appréciée à partir des informations financières disponibles (états financiers annuels du 31/12/2018).

II. Provision pour garantie d'emprunt

Conformément au règlement précité, au regard de la nature juridique des bénéficiaires et des opérations, les demandes de garanties d'emprunt ne feront pas l'objet d'une provision.

MM. B. GAVIGNET et R. STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

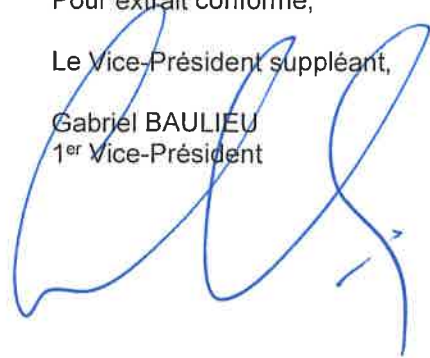
A l'unanimité, le Bureau :

- **se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par NEOLIA pour un montant total de 1 304 638,00 €,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2